

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/ALB/11/Add.1

26 septembre 2007

(07-4055)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 17 septembre 2007, est distribuée à la demande de la délégation de l'Albanie.

Levée des mesures de protection contre le foyer d'influenza aviaire apparu en République tchèque (Usti nad Orlici, région de Tisova)

Se fondant sur les notifications soumises à l'Organisation mondiale de la santé animale en relation avec le nouveau statut de la République tchèque au regard de l'influenza aviaire, conformément au Code sanitaire international pour les animaux terrestres, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs notifie le décret du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs levant les mesures de protection contre le foyer d'influenza aviaire apparu en République tchèque (Usti nad Orlici, région de Tisova).

Date d'entrée en vigueur: 23 août 2007

Historique

Au moyen du document G/SPS/N/ALB/11 daté du 11 juillet 2007, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs a notifié le décret du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs énonçant des mesures de protection contre le foyer d'influenza aviaire apparu en République tchèque (Usti nad Orlici, région de Tisova); ce texte prévoyait l'arrêt de l'importation de tous types d'oiseaux (sauvages ou domestiques) vivants, des volailles d'un jour, des volailles d'ornement de toute origine autres que celles visées par le deuxième décret du Ministre, des œufs à couver ou destinés à la consommation humaine, du sperme d'oiseaux (sauvages ou domestiques) vivants, de la viande d'oiseaux sauvages ou domestiques et des produits de volaille destinés à l'alimentation des volailles ou à un usage industriel ou agricole. Ce texte prévoyait aussi l'arrêt de l'importation de matériels pathologiques et de produits biologiques issus de volailles n'ayant pas fait l'objet d'un traitement thermique.

Le document notifié peut être obtenu à l'adresse ci-après:

General Directorate of Standardization (Direction générale de la normalisation)

WTO Enquiry Point - Albania (Point d'information pour l'OMC – Albanie)

Téléphone: +(355 4) 22 62 55

Fax: +(355 4) 24 71 77

Courrier électronique: info@dps.gov.al

Site Web: <http://www.dps.gov.al>
